



DELIBERATION N°2023/11/125 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Décision modificative n°1 relative au Budget Annexe SPANC

Séance du 8 novembre 2023

Date de convocation : 2 novembre 2023

Membres en exercice : 37

24 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président - Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président - Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente – Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Jean-Paul GERAUD a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Mylène CAYZAC a donné procuration à Véronique BENEZET
- Farouk MOUSSA a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
- Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
- Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT

Absents

Nadia BELAOUNI – Jérémy PEREDES – Jean-François THOMAS – Christophe TICHET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Joël TENA

EXPOSE

Par délibération N° 2023/03/34 du 29 mars 2023, les élus communautaires ont adopté le Budget Annexe SPANC 2023.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de la CCPC, il est nécessaire d'effectuer des écritures comptables (provision, non-valeur, amortissement subvention) préconisées par le SGC de Vauvert.

Des dépenses et des écritures comptables non prévues en section de fonctionnement et d'investissement nécessitent d'adopter une décision modificative.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévus sur l'exercice 2023, du fait :

En section de fonctionnement :

- De la constitution d'une provision pour dépréciation des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés, soit 1050 €.
- D'admettre en non-valeur les créances non recouvrées antérieures à 2015 pour un montant de 600 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023/03/34 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget annexe SPANC 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, Mutualisation et attribution des fonds de concours » du 23 octobre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 25 octobre 2023 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'ENTERINER la décision budgétaire modificative n° 1 du budget ANNEXE SPANC ;
- d'APPROUVER après prise en compte des nouvelles propositions la présentation suivante du budget principal :

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011 – Charges à caractère général	6 000 €			6 000 €
012 – Charges de personnel	44 000 €			44 000 €
65 –Autres charges de gestion courante	500 €		+ 600 €	1 100 €
67 – Charges exceptionnelles	18 000 €			18 000 €
68 – Dotations aux provisions et dépréciation	0 €		+ 1050 €	1050 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	68 500 €		+ 1 650 €	70 150 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €		+ 4 474.01 €	4 474.01 €
042 – Opération d'ordre transfert entre section	670 €		+ 3 951.29€	4 621.29 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	670 €		+ 8 425.30 €	9 095.30 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 170 €		+ 10 075.30 €	79 245.30 €

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
RECETTES D'EXPLOITATION				
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	57 013.25 €			57 013.25 €
042 – Opérations d'ordre transf. entre sections	0 €	042/777	+ 10 075.30 €	10 075.30 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	0 €		+ 10 075.30 €	10 075.30 €
002 – Résultat reporté	12 156.75 €		0 €	12 156.75 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	69 170 €		+ 10 075.30 €	79 245.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20 – Immobilisations incorporelles	2 000 €			2 000 €
21 – Immobilisations corporelles	5 675.71 €	D1/21/2183	- 1 650 €	4 025.71 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION	7 675.71 €		- 1 650 €	6 025 .71 €
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections	0 €	040/13913	+ 10 075.30 €	10 075.30 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION	0 €		+ 10 075.30 €	10 075.30 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 675.71 €		+ 8 425.30 €	16 101.01 €

CHAPITRE	BP 2023	INTITULE	MONTANT DM N° 1	BP + DM N° 1
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION	0 €			0 €
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections	670 €	040/28183	+ 2 662.60 €	
040 – Opérations d'ordre transf. entre sections		040/28188	+ 1 288.69 €	4 621.29 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €		+ 4 474.01 €	4 474.01 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE LA SECTION	670 €		+ 8 425.30 €	9 095.30 €
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 005.71 €			7 005.71 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 675.71 €		+ 8 425.30 €	16 101.01 €

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, par 27 voix POUR et 6 ABSECTIONS (Véronique VAUTRIN + 1 procuration : Jean-Paul GERAUD, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Leila AMROUT + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN), la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023



ID : 030-243000593-20231108-DL2023_11_125-DE